

AFFAIRE N° 18 - Demande de subvention présentée par M. Emmanuel Joseph ZANEGUY, entrepreneur de transport en commun assurant la liaison MOUFIA-SAINT-DENIS.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa lettre en date du 11 Juin dernier, M. Emmanuel Joseph ZANEGUY, entrepreneur de transport en commun assurant la liaison MOUFIA-SAINT-DENIS, sollicite une subvention, motif pris de ce que son entreprise serait déficitaire.

Tout compte fait, je pense que cette entreprise n'est, en effet, pas très florissante, compte tenu du nombre très restreint de voyageurs qui empruntent cette ligne, dont le maintien est cependant nécessaire?

Messieurs, je vous demande de me faire connaître vos avis à ce sujet. "

M. FORT ayant demandé quel serait le montant de cette subvention, le Maire répond qu'il appartient au Conseil de le fixer, et que la somme ainsi déterminée sera inscrite au budget 1965.

Le Maire signale que c'est la seule ligne de transport en commun qui soit réellement déficitaire mais que M. ZANEGUY a quand même persévéré dans son entreprise...

M. REYDELLET suggère qu'il soit exigé de M. ZANEGUY qu'il fournisse ses comptes d'exploitation justifiant ce déficit, de façon que le Conseil puisse fixer en toute connaissance de cause le montant de la subvention à lui attribuer.

M. BOURNIS demande au Conseil de noter que lorsqu'il n'y avait pas de ligne de transport en commun entre Moufia et Saint-Denis, il avait été demandé à M. ZANEGUY de faire un effort... Il l'a fait, il est donc normal que la Commune fasse un geste de son côté...

LE MAIRE retient la suggestion de M. REYDELLET. Il sera réclaté à M. ZANEGUY des justifications qui nous serviraient à fixer la subvention à lui accorder lors de l'établissement du budget primitif 1965.

Le Maire met aux voix le principe de la subvention qui est adopté à l'unanimité.

X

X X